

Page : 1/8

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2018

Version 61

Révision: 07.11.2018

. RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

◦ **1.1 Identificateur de produit**

◦ Nom du produit: **Majoranöl ägypt. / 01-4900**

◦ Code du produit: S0100081

◦ Numéro d'enregistrement -

◦ **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

◦ Emploi de la substance / de la préparation Flavour/Fragrance

◦ **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

◦ Producteur/fournisseur:

Frey & Lau GmbH

Immenhaken 12, D-24558 Henstedt-Ulzburg

Tel: ++49-4193-9953 Fax: +49-4193-9955-80

◦ Service chargé des renseignements:

Sachkundige Person Frey + Lau

info@freylau.de

◦ **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ++49-40-54.77.99.56 WAKO

. RUBRIQUE 2: Identification des dangers

◦ **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

◦ Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◦ **2.2 Éléments d'étiquetage**

◦ Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

◦ Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08 GHS09

◦ Mention d'avertissement Danger

◦ Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Linalol

p-Mentha-1,4-diene

Terpinolene

Eucalyptol

DIPENTENE

l.-alpha.-Pinene

beta-Pinene

3,7-Dimethylocta-2,6-dien-1-ole

Estragole

◦ Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◦ Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P331 NE PAS faire vomir.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2018

Version 61

Révision: 07.11.2018

Nom du produit: Majoranöl ägypt. / 01-4900

(suite de la page 1)

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

◊ **2.3 Autres dangers**

- ◊ Résultats des évaluations PBT et vPvB
- ◊ PBT: Non applicable.
- ◊ vPvB: Non applicable.

. RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

◊ **3.2 Préparations**

- ◊ CAS-No: 84082-58-6
- ◊ EINECS-No: 282-004-4

◊ Description: Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

◊ Composants dangereux:

CAS: 78-70-6 Linalol	>20-25%
EINECS: 201-134-4 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 562-74-3 p-Menth-1-en-4-ol	>20-25%
EINECS: 209-235-5 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 99-85-4 p-Mentha-1,4-diene	>10-20%
EINECS: 202-794-6 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304	
CAS: 99-86-5 p-mentha-1,3-diene	>5-<10%
EINECS: 202-795-1 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302	
CAS: 99-87-6 p-Cymene	>2,5-5%
EINECS: 202-796-7 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 586-62-9 Terpinolene	>2,5-5%
EINECS: 209-578-0 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 98-55-5 alpha-Terpineol	>2,5-5%
EINECS: 202-680-6 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 470-82-6 Eucalyptol	>2,5-5%
EINECS: 207-431-5 Flam. Liq. 3, H226; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 138-86-3 DIPENTENE	≥1-<2,5%
EINECS: 205-341-0 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 7785-26-4 I-alpha.-Pinene	≥0,25-<1%
EINECS: 232-077-3 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 18172-67-3 beta-Pinene	≥0,25-<1%
EINECS: 242-060-2 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 106-24-1 3,7-Dimethylocta-2,6-dien-1-ole	≥0,1-<1%
EINECS: 203-377-1 Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 140-67-0 Estragole	≥0,1-<1%
EINECS: 205-427-8 Mutagen. 2, H341; Carc. 2, H351; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1B, H317	

◊ Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

. RUBRIQUE 4: Premiers secours

◊ **4.1 Description des premiers secours**

◊ Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2018

Version 61

Révision: 07.11.2018

Nom du produit: Majoranöl ägypt. / 01-4900

(suite de la page 2)

- Après inhalation:
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- Moyens d'extinction: CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

. RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

. RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)
CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2018

Version 61

Révision: 07.11.2018

Nom du produit: Majoranöl ägypt. / 01-4900

(suite de la page 3)

◦ **8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

◦ **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuelle:**

◦ **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

◦ **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

◦ **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériel des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

◦ **Matériel des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Le matériel de gants Barrier 02-100 est recommandé.

◦ **Temps de pénétration du matériel des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

◦ **Protection des yeux:**

Lunettes de protection

Lunettes de protection hermétiques

. RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

◦ **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

◦ **Indications générales**

◦ **Aspect:**

Forme:	Liquide
--------	---------

Couleur:	Jaune tirant sur le vert
----------	--------------------------

◦ Odeur:	Caractéristique
-----------------	-----------------

◦ Seuil olfactif:	Non déterminé.
--------------------------	----------------

◦ valeur du pH:	Non déterminé.
------------------------	----------------

◦ Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
--	----------------

◦ Point d'éclair:	65 °C
--------------------------	-------

◦ Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
--	-----------------

◦ Température de décomposition:	Non déterminé.
--	----------------

◦ Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
---	----------------

◦ Propriétés explosives:	Non déterminé.
---------------------------------	----------------

◦ Limites d'explosion:	
-------------------------------	--

Inférieure:	Non déterminé.
-------------	----------------

Supérieure:	Non déterminé.
-------------	----------------

◦ Densité à 20 °C:	0,895 g/cm ³
---------------------------	-------------------------

◦ Densité relative	Non déterminé.
---------------------------	----------------

◦ Densité de vapeur:	Non déterminé.
-----------------------------	----------------

◦ Taux d'évaporation:	Non déterminé.
------------------------------	----------------

(suite page 5)

CH/FR

Page : 5/8

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2018

Version 61

Révision: 07.11.2018

Nom du produit: Majoranöl ägypt. / 01-4900

(suite de la page 4)

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.
- VOC (CE) 93,80 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

. RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
 - **ATE (Acute Toxicity Estimates)**
 - Oral LD50 2.575 mg/kg
 - Effet primaire d'irritation:
 - Corrosion cutanée/irritation cutanée
 - Provoque une irritation cutanée.
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire
 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 - Sensibilisation respiratoire ou cutanée
 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 - Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
 - Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Danger par aspiration
 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

. RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets écotoxiques:
 - Remarque: Toxique chez les poissons.
 - Autres indications écologiques:
 - Indications générales:
 - Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 - Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 6)
CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2018

Version 61

Révision: 07.11.2018

Nom du produit: Majoranöl ägypt. / 01-4900

(suite de la page 5)

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

◦ **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

◦ PBT: Non applicable.

◦ vPvB: Non applicable.

◦ **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

◦ **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

◦ Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

◦ Emballages non nettoyés:

◦ Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

. RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

◦ **14.1 Numéro ONU**

UN3082

◦ ADR, IMDG, IATA

◦ **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

◦ ADR

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (p-mentha-1,3-diene, CYMÈNES)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

(p-mentha-1,3-diene, CYMENES), MARINE POLLUTANT

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (containing p-mentha-1,3-diene, CYMENES)

◦ IMDG

◦ IATA

◦ **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

◦ ADR

9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

◦ Classe

9

◦ Étiquette

◦ IMDG, IATA

9 Matières et objets dangereux divers.

◦ Class

9

◦ Label

◦ **14.4 Groupe d'emballage**

III

◦ ADR, IMDG, IATA

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Terpinolene

Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

◦ **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

◦ Marine Pollutant:

90

◦ Marquage spécial (ADR):

F-A, S-F

◦ Marquage spécial (IATA):

A

◦ **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

◦ Indice Kemler:

◦ No EMS:

◦ Stowage Category

◦ **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

◦ Indications complémentaires de transport:

◦ ADR

5L

◦ Quantités limitées (LQ)

Code: E1

◦ Quantités exceptées (EQ)

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2018

Version 61

Révision: 07.11.2018

Nom du produit: Majoranöl ägypt. / 01-4900

(suite de la page 6)

◊ Catégorie de transport	3
◊ Code de restriction en tunnels	E
◊ IMDG	
◊ Limited quantities (LQ)	5L
◊ Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
◊ "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (P-MENTHA-1,3-DIENE, CYMÈNES), 9, III

. RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- ◊ 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- ◊ Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- ◊ Pictogrammes de danger



- ◊ Mention d'avertissement Danger
- ◊ Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Linalol
p-Mentha-1,4-diene
Terpinolene
Eucalyptol
DIPENTENE
I.-alpha.-Pinene
beta-Pinene
3,7-Dimethylocta-2,6-dien-1-ole
Estragole
- ◊ Mentions de danger
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- ◊ Conseils de prudence
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P331 NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- ◊ Directive 2012/18/UE
- ◊ Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- ◊ Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique
- ◊ Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- ◊ Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- ◊ RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 40
- ◊ Prescriptions nationales:
- ◊ Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2018

Version 61

Révision: 07.11.2018

Nom du produit: Majoranöl ägypt. / 01-4900

(suite de la page 7)

- VOC (CE) 93,80 %
- VOCV (CH) 7,00 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

. RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique: Regulatory Affairs

- Contact: Dr. Maja Zippel

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2